



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 24 JUIN 2014**

Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 18 juin 2014

Présents

Monsieur HOCBON Ludovic, Madame BEZIAT Delphine, Madame GAILLARD Leslie, Monsieur BOIGEOL Hervé, Madame GARREAU Myriam, Monsieur VERDON Sébastien, Madame PLAIRE Claudine, Monsieur MIGNET Philippe, Madame LÉGERON Ghislaine, Madame BONNET Martine, Adjointes au Maire

Madame MORETTON Annette, Monsieur BERDOLL Charles, Monsieur PÉTORIN Jean-Pierre, Monsieur BIRÉ Michel, Monsieur GARON Bernard, Madame BAUDRY Monique, Madame MÉMETEAU Arielle, Monsieur DROUIN Thierry, Monsieur BOUILLAUD Stéphane, Madame RABIN Tatiana, Monsieur PETITGAS Lionel, Madame TRUDEAU Christelle, Monsieur NODET Michel, Monsieur MACORPS Jean-Paul, Monsieur FOURAGE Hugues, Madame PARLOT Dominique, Madame WILLEMOT Isabelle, Madame ROUSSILLON Christelle, Monsieur MÉTAY Pierre-André, Monsieur LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux

Pouvoirs

M. DOMBAL Adrien, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. LALÈRE Jean-Michel

Excusée

Madame BOUTIN Marie-Kristine, Conseillère municipale.

Secrétaire

M. PETORIN Jean-Pierre, Conseiller municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les procès verbaux des séances du Conseil municipal des 24 et 29 avril 2014 ;
- **APPROUVE** l'ajout d'un point supplémentaire : Espace juniors et Forum jeunes conventions de financement avec la CAF de la Vendée ;
- **MODIFIE** la délégation de pouvoir accordée par le Conseil municipal à M. Jean-Michel LALÈRE, Maire de Fontenay-le-Comte, par délibération du 24 avril 2014, pour la durée du mandat, pour les affaires suivantes :
Sur la fixation des tarifs :
Art 2 : De créer les tarifs de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal dans les limites suivantes :

- Fixer les tarifs d'entrée ou de participation à des événements ou à des animations exceptionnelles, ou qui ne rentrent pas dans le cadre des activités habituelles des services, ainsi que les prix des produits pouvant être vendus au cours de ces événements ou animations.
- créer dans la limite de 2 000 euros nets de taxes, les tarifs unitaires des produits dérivés des activités des services (notamment établissement culturels, communication...), tels que livres, catalogues, affiches, produits multimédia, cartes postales, diapositives, photographies, reproductions d'objets d'art.

Sur les marchés publics :

Art 4 : M. le Maire est chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :

- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 500 000 euros hors taxes ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services qui s'inscrivent dans le cadre des marchés passés selon une procédure adaptée (MAPA) ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des avenants des marchés et des accords-cadres passés en Conseil Municipal qui n'entraînent pas une augmentation du montant hors taxes du contrat initial supérieure à 20%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées en application des règles de suppléance du maire conformément à l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

- **RETIRE** la délibération du 24 avril 2014 et **AUTORISE** le versement à compter du 04 avril 2014 des indemnités de fonction brutes mensuelles ci-après au maire, adjoints au maire et conseillers municipaux, et appliquant la majoration de 20 % au titre de chef-lieu d'arrondissement et la majoration relative à la Dotation de Solidarité Urbaine conformément au tableau annexé à la présente délibération. Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. **AUTORISE** l'affiliation au régime de retraite complémentaire en fonction de la décision prise par l' élu concerné suivant le tableau que vous avez pu consulter (**tableau en annexe 1**).
- **DONNE** un avis favorable au retrait sans contrepartie de la commune de Marans du Syndicat Intercommunal des Communes Riveraines de la Vendée (SICRV) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision.
- **ELIT AU SCRUTIN SECRET** et à la majorité absolue les représentants de la Ville de Fontenay-le-Comte au sein des organismes extérieurs suivants :

SYNDICAT DES COMMUNES RIVERAINES : 3 titulaires

- M. LALÈRE Jean-Michel
- M. BOUILLAUD Stéphane
- M. PÉTORIN Jean-Pierre

SYNDICAT MIXTE E-COLLECTIVITES VENDEE : Mme TRUDEAU Christelle

COMITÉ TERRITORIAL DE L'ÉNERGIE DE FONTENAY-LE-COMTE (SYDEV)

2 délégués titulaires

- M. PETITGAS Lionel
- M. PÉTORIN Jean-Pierre

2 délégués suppléants

- M. BIRÉ Michel
- M. BOUILLAUD Stéphane

- **DESIGNE** ses représentants au sein des organismes extérieurs précisés précédemment :

Nom de l'organisme extérieur	Noms à désigner
Association des maires de Vendée	Suppléant de M. LALERE : - M. HOCBON Ludovic
École municipale de musique et de danse	M. LALERE Jean-Michel, Maire Mme GARREAU Myriam, Adjointe à la culture, membres de droit 3 titulaires : - M. MIGNET Philippe - M. BOIGEOL Hervé - Mme BEZIAT Delphine
Association pour la Promotion et le Désenclavement du Sud-Vendée	1 délégué : M. LALÈRE Jean-Michel
Association de gestion du Verger Conservatoire	1 délégué : M. GARON Bernard
Vendée Fontenay Foot – V.F.F	1 délégué : M. MIGNET Philippe
Fontenay Luçon Rugby Sud Vendée – FLRSV	1 délégué : M. MIGNET Philippe
Association nationale pour les élus en charge du sport ANDES	1 délégué : M. MIGNET Philippe
Comité de la Biennale	4 délégués : - Mme GAILLARD Leslie - M. BOIGEOL Hervé - Mme ROUSSILLON Christelle - Mme WILLEMOT Isabelle
Office de Développement Associatif et Social ODDAS	2 titulaires : - Mme LEGERON Ghislaine - Mme PLAIRE Claudine 2 suppléants : - Mme ROUSSILLON Christelle - Mme WILLEMOT Isabelle
Résidence « Les fils d'argent »	1 titulaire : Mme LEGERON Ghislaine 1 suppléant : M. BERDOLL Charles
Maison de retraite « Marie Brisson »	1 titulaire : Mme BOUTIN Marie-Kristine 1 suppléant : M. BERDOLL Charles
Maison de retraite du Centre hospitalier de Fontenay-le-Comte	1 titulaire : M. BERDOLL Charles 1 suppléant : Mme BAUDRY Monique
Institut médico-éducatif Le Gué Braud	1 titulaire : Mme MÉMETEAU Arielle 1 suppléant : Mme BOUTIN Marie-Kristine
ESAT 85 (ex CAT)	1 titulaire : Mme PLAIRE Claudine 1 suppléant : Mme BAUDRY Monique
Foyer de Haute roche	1 titulaire : M. PETITGAS Lionel 1 suppléant : Mme LEGERON Ghislaine
Foyer Sud-Vendée les Trois Portes	1 délégué : Mme PLAIRE Claudine
ARIA 85	1 délégué : Mme PLAIRE Claudine
Lycée Rabelais	3 délégués : - Mme BONNET Martine - M. DOMBAL Adrien - M. NODET Michel
Lycée Bel Air	3 délégués : - M. BOUILLAUD Stéphane - M. BOIGEOL Hervé - M. FOURAGE Hugues

Collège Viète	3 délégués : - M. MIGNET Philippe - Mme RABIN Tatiana - M. LE CLAIRE Josselin
Collège Tiraqueau	3 délégués : - M. BOIGEOL Hervé - Mme GAILLARD Leslie - M. MACORPS Jean-Paul
Organe de l'École Budget des Classes sous Contrat d'Association	1 titulaire : Mme BONNET Martine 1 suppléant : Mme MORETTON Annette
Contrats d'Association OGEC La Foi – OGEC St Vincent/Sacré-Cœur	1 titulaire : Mme BONNET Martine 1 suppléant : M. MIGNET Philippe

- **DESIGNE** les représentants aux conseils d'école :

Bouron Massé (élémentaire et maternelle)	Mme ROUSSILLON Christelle
Marceau Bretau (élémentaire et maternelle)	Mme BOUTIN Marie-Kristine
Robert Bonnaud (élémentaire)	Mme BAUDRY Monique
Robert Bonnaud (maternelle)	M. BERDOLL Charles
René Jaulin (élémentaire et maternelle)	Mme BAUDRY Monique
Les Jacobins (élémentaire)	Mme PLAIRE Claudine
Les Jacobins (maternelle)	M. DOMBAL Adrien
Les Cordeliers (élémentaire et maternelle)	M. METAY Pierre-André

- **RETIRE** la délibération du Conseil municipal n°16 du 29 avril 2014 portant création d'un emploi temporaire à temps non complet d'une durée maximale de trois ans afin de permettre le recrutement d'un chargé de mission contractuel pour la mise en place des manifestations de commémoration du Centenaire de la 1^{ère} Guerre mondiale.
- **DECIDE** de l'ajournement du point n°09 – Personnel communal - Comité technique et du comité d'hygiène et de sécurité - Nombre de sièges.
- **AUTORISE** l'inscription au budget, chapitre 012, les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un collaborateur de cabinet.
 - Conformément aux dispositions du décret 2005-618 précité, le montant de ces crédits sera déterminé de façon à ce que la rémunération du collaborateur de cabinet du Maire ne puisse excéder le plafond déterminé réglementairement à savoir :
 - le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité
 - le montant des indemnités ne peut en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel.
 - Ces crédits seront prévus pour la durée du mandat du Maire.
- **APPROUVE** le projet de bail rural à long terme d'une durée de 18 ans au moins, à conclure avec M. Mickaël CHEVALLEREAU pour l'exploitation de la ferme du Vivier à La Chapelle aux Lys, propriété de la Ville, dont le montant du fermage est fixé à 5000 € par an, actualisable chaque année, et le montant de la majoration annuelle due au titre de l'indemnité versé au preneur sortant de 3611 € par an et **AUTORISE** M. le Maire à signer ce bail.
- **ACCORDE** une indemnisation de 414 € à l'ordre de la MAIF correspondant au montant des dommages du sinistre N° 2013-10 subi par M. et Mme RIGAULT et clôturer ce dossier.
- **ACCORDE** une indemnisation de 117,70 € à l'ordre de Madame MATHIEU correspondant au règlement de la facture de la Société Elec'technic.
- **APPROUVE** les modalités de la répartition financière des dommages arrêtées comme suit:
 - GALLO, lot maçonnerie (SMABTP): 60%

- AREST, bureau d'étude structure (AXA) 20%
- GROLEAU/POCHON (Maître d'œuvre) 10%
- Ville, maître d'ouvrage (vétusté et état antérieur du mur) 10%

et la prise en charge par le PNAS du montant du préjudice subi par M. CHAUVET ; **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à la clôture de ce dossier.

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle au Comité de jumelage Fontenay-le-Comte / Gaoua, justifiée par les frais de voyage des deux officiels, venus à l'occasion des fêtes de la Biennale de juin 2014, pour un montant de 1 232,62 euros, sur présentation d'un justificatif de paiement. **INSCRIT** les crédits au budget supplémentaire de ce jour ; la somme étant prélevée sur la réserve.
- **APPROUVE** les comptes d'emploi 2013 des associations suivant le tableau annexé à la délibération.
- **APPROUVE** la vente à M. et Mme Claude DIEUMEGARD de la parcelle cadastrée section AR, n°642, d'une superficie de 242 m², située rue du Canal, au prix de 1 500 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **APPROUVE** la vente à M. et Mme Pascal LEBRUN de la parcelle cadastrée section AR, n°13, d'une superficie de 844 m², située 7 rue du Canal, au prix de 19 005 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **APPROUVE** la vente à M. et Mme Jacques THEBAUDEAU de la parcelle cadastrée section BC, n°334 partie, d'une superficie de 197 m², située impasse du Stade, au prix de 10 047 € ; **APPROUVE** la vente à M. et Mme Sylvain CHENEVIÈRE de la parcelle cadastrée section BC, n°334 partie, d'une superficie de 44 m², située impasse du Stade, au prix de 2 244 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes notariés à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à ces transactions seront à la charge des acquéreurs.
- **RAPPORTE** la délibération du 19 décembre 2013 approuvant la vente à la société « JRS BERNAUDEAU CYCLES » du rez-de-chaussée et du premier étage (hors parties communes) de l'immeuble cadastré section BD, n° 69, situé 5 rue du Général Malet ; **APPROUVE** la vente à la société S.C.I. « GIOMAT » de l'ensemble de l'immeuble cadastré section BD, n° 69, situé 5 rue du Général Malet, au prix de 365 000 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **RAPPORTE** la délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 2012 approuvant la vente à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte de la parcelle cadastrée section BW, n°87, d'une superficie de 4 198 m², au prix de 25 000 € ; **APPROUVE** la vente à la Communauté de Communes du Pays de Fontenay-le-Comte des parcelles cadastrées section BW, numéros 87 et 93, d'une superficie totale de 4 471 m², situées rue Michel Dugast, au prix de 22 501,95 € ; **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, étant précisé que les frais inhérents à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur.
- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable de classement dans le domaine public communal de la parcelle ZT, n°726, d'une superficie de 2 037 m², située rue de la Martinique et rue de la Guadeloupe ; **APPROUVE** le principe de la cession gratuite à la Ville de Fontenay-le-Comte par l'Office Public Vendée Habitat de la parcelle cadastrée section ZT, n°726, d'une superficie de 2 037 m², située rue de la Martinique et rue de la Guadeloupe ; **DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique à intervenir, préalable à la décision de cession.

- **DECIDE** de procéder à l'enquête publique préalable au déclassement du domaine public communal de deux parcelles cadastrées section ZT n°650 et ZT n°296, d'une surface de 585 m² et de 504 m², situées boulevard des champs Marot ; **APPROUVE** le principe de vente à la société BISCOTTE PASQUIER de deux parcelles cadastrées section ZT, d'une surface de 585 et 504 m², situées sur le domaine public communal, boulevard des champs Marot ; **DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.
- **PREND ACTE** du dossier de permis d'aménager du Pôle d'Innovation Automobile Sud Vendée, déposé en mairie par la communauté de communes du Pays de Fontenay-le-Comte et soumis à enquête publique ; **DELEGUE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien la procédure d'enquête publique.
- **ACCORDE** les subventions pour travaux en secteur sauvegardé suivantes :
 - 2 000 € à l'indivision GUILLER, représentée par Mme Catherine BOUR, pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 1 rue de la Fontaine (côté cour) ;
 - 2 000 € à l'indivision GUILLER, représentée par Mme Catherine BOUR, pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 1 rue de la Fontaine ;
 - 2 000 € à Mme Caroline GILLIER pour des travaux de changement de fenêtres sur l'immeuble situé 9, rue Goupilleau ;
 - 2 000 € à M. et Mme André ROCHER pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 1 ter, rue des Fossés Saint Jean ;
 - 2 000 € à M. Daniel MOREL pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 1, rue des Fossés Saint Jean ;
 - 2 000 € à M. Claude SARAGOSA pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 31 bis, rue Benjamin Fillon ;
 - 2 000 € à Mme Françoise CARTIER pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 19, rue du Pinier ;
 - 2 000 € à M. Maurice BRECHET pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 21, rue du Marchoux ;
 - 4 000 € à Mme Marie BOURGEON pour des travaux de rénovation de toiture et d'une ouverture sur l'immeuble situé 30, rue Tiraqueau ;
 - 2 000 € à M. et Mme Daniel BURTIN pour des travaux de rénovation d'ouvertures sur l'immeuble situé 8, rue du Bédouard ;
 - 2 000 € à Mme Marguerite DAMMAN pour des travaux de rénovation d'ouvertures sur l'immeuble situé 15, rue des Drapiers ;
 - 2 000 € à M. Pierre BERAUT pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 10, rue du Pinier ;
 - 4 000 € à M. Stéphane CHAUVEAU pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 12, Petite Rue ;
 - 2 000 € à M. Marcel LE MEIL pour des travaux de changement d'une porte et de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 7 bis, rue de la Fontaine ;
 - 2 000 € à M. Emmanuel BABIN pour des travaux de rénovation d'ouvertures sur l'immeuble situé 11, quai Sébastien Colin ;
 - 2 000 € à M. et Mme Robert CHANGEUX pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 9 bis, rue Benjamin Fillon ;
 - 2 000 € à M. Jean-Claude BOUSIQUE pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 80 rue des Loges ;
 - 2 000 € à M. Jacques RATOUIT pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 1 bis, rue des Fossés Saint Jean ;
 - 2 000 € à M. Pascal GOBIN pour des travaux de rénovation de façade et de toiture sur l'immeuble situé 105 rue des Loges ;
 - 4 000 € à Mme DESTRIEUX-ASHWORTH pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 7 rue Collardeau ;
 - 4 000 € à M. Bernard CLAVIEZ et M. Roland ZOZIME pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 14 rue Goupilleau ;

- 4 000 € à Mme Hélène BLANPAIN de SAINT MARS pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 27, rue Rabelais ;
 - 2 000 € à Mme Faranak MINASSIAN pour des travaux de rénovation de façade sur l'immeuble situé 45, rue de la République ;
 - 4 000 € à Mme Lucienne NAULEAU pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 9 place de l'Ancien Hôpital ;
 - 2 000 € à Mme Alexia FONTAINE pour des travaux de rénovation d'ouvertures sur l'immeuble situé 121 rue des Loges ;
 - 2 000 € à M. Alain ROCHEREAU pour des travaux de rénovation de toiture sur l'immeuble situé 8 rue Pierre Brissot.
- **PREND ACTE** du bilan des opérations immobilières opérées par la Ville au cours de l'année 2013.
- **APPROUVE** la nouvelle convention multi-partenariale relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays-de-la-Loire (*Destinéo*) pour un coût pour la Ville de 4 380,00 € pour 5 ans (2014/2018), soit en moyenne 876 € par an pour la Ville de Fontenay-le-Comte et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention.
- **FIXE** les tarifs de la Taxe locale sur la publicité extérieure pour 2015 et **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération :

Catégories de supports taxés	Tarifs TLPE 2015
Taxation des supports publicitaires non numériques, taxation par face ou selon le nombre d'affiches effectivement contenues dans le support	15,30 €
Taxation des supports publicitaires et pré-enseignes numériques	45,80 €
Taxation de la publicité sur mobilier urbain	15,30 €
Taxation des pré-enseignes non numériques	15,30 €
Pas de taxation des enseignes ≤ 7 m ² . Exonération.	0,00 €
Pas de taxation des enseignes autres que les enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et ≤ 12 m ² Exonération facultative	0,00 €
Taxation des enseignes scellées au sol, dont la somme des superficies est > 7 m ² et ≤ 12 m ²	5,10 €
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 12 m ² et ≤ 20 m ²	5,10 €
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 20 m ² et ≤ 50 m ²	10,20 €
Taxation des enseignes, dont la somme des superficies est > 50 m ²	20,30 €
Sont exonérées de plein droit, les dispositifs affichant des publicités non commerciales ou des spectacles	0,00 €

- **TRANSFÈRE** au SyDEV, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la délibération, la compétence « infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » conformément à l'article 5-7 des statuts du SyDEV dans les termes suivants :
- « En lieu et place des adhérents qui le souhaitent, et sous réserve d'une offre inexistante, insuffisante ou inadéquate sur leur territoire, le SyDEV met en place un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables. »*

- **APPROUVE** les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides sur le territoire de la commune de Fontenay le Comte et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions relatives aux modalités techniques et financières pour l'installation des IRVE ; **ACCORDE** la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public, **S'ENGAGE** à verser au SyDEV la participation financière due en application de ladite convention pour la réalisation des travaux d'installation, soit 3 232 € HT, **S'ENGAGE** à verser au SyDEV, chaque année, la participation financière annuelle aux coûts de maintenance et d'exploitation des IRVE en application des règles financières approuvées chaque année par le comité syndical du SyDEV, soit 390 € HT.
- **APPROUVE** les travaux de restauration de la toile intitulée « Saint Venant bénissant la ville de Fontenay le Comte » s'élevant à la somme de 3 996 € HT (4 795,20 € TTC) et le plan de financement ci-après portant sur la restauration de l'œuvre :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANTS
- Restauration du tableau	2 720,00	- Subvention État (30 %)	1 198,80
- Restauration du cadre	1 276,00	- Subvention Conseil Général (25 %)	999,00
		- Financement ville	1 798,20
TOTAL	3 996,00	TOTAL	3 996,00

SOLLICITE les subventions de l'État et du Département et **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions à intervenir pour la réalisation de cette opération.

- **APPROUVE** les travaux de réalisation de supports pour la protection des cloches des églises de la Ville de Fontenay le Comte s'élevant à la somme de 4 050 € HT (4 860,00 € TTC) et le plan de financement ci-après :

DEPENSES	MONTANT en € HT	RECETTES	MONTANTS
- Supports de protection	4 050,00	- Subvention État (50 %)	2 025,00
		- Subvention Conseil général (25 %)	1 012,50
		- Financement ville	1 012,50
TOTAL	4 050,00	TOTAL	4 050,00

SOLLICITE les subventions de l'État et du Département et **AUTORISE** le Maire à signer les conventions à intervenir pour la réalisation de cette opération

- **NOMME** l' « Espace culturel et de congrès René-Cassin » : « Espace culturel et de congrès René-Cassin - La Gare ».
- **ACCORDE** un dégrèvement à M. ROUX de ses frais d'inscription à l'École municipale de musique et de danse sur le 3^{ème} versement et de ne pas émettre la facture correspondante.
- **RECONDUIT** le dispositif d'aide à l'emploi tremplin pour l'association Fontenay Karaté Shotokan par le versement d'une aide de 4360 € annuelle pendant 3 ans et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.
- **APPROUVE** le projet de création d'une webradio présenté par la junior association FontZik'Radio. **ACCORDE** à cette junior association une subvention municipale de 1 815 € dans le cadre du budget 2014, en financement de ce projet. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention à intervenir dans le cadre de cette opération, en lieu et place de la convention précédente qui est annulée.
- **PREND ACTE** du rapport relatif à la Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale pour 2013 ;

- **PROPOSE** une liste de 16 commissaires titulaires et 16 suppléants pour siéger au sein de la Commission communale des impôts directs et **TRANSMET** cette liste à Monsieur le Directeur des services fiscaux de la Vendée.
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un montant total de 650 509,00 € souscrit par la SA d'HLM Vendée logement, emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit 195 162,70 € selon les caractéristiques financières et conditions du contrat de prêt No 9216, constitué de 4 lignes de prêt et destiné à la construction de 5 logements rue François Roy à Fontenay-le-Comte.
- **FIXE** les résultats de l'exercice 2013 comme suit dans le tableau I en annexe, **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2013 définitivement closes et les crédits non reportés annulés, **APPROUVE** le compte de gestion 2013 présenté par le Trésorier municipal :

Total section d'investissement	-1 657 922,40	0,00	1 246 280,86	-411 641,54
Total section de fonctionnement	5 843 568,84	3 478 885,12	2 986 081,28	5 350 765,00
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	4 185 646,44	3 478 885,12	4 232 362,14	4 939 123,46

- **APPROUVE** les résultats de l'exercice 2013 suivants :

BUDGET PRINCIPAL

Investissement	- 1 121 278,12 €
Fonctionnement	<u>3 927 817,69 €</u>
Global	2 806 539,57 €

BUDGET ANNEXE ECONOMIQUE

Investissement	- 412 477,87 €
Fonctionnement	<u>573 405,41 €</u>
Global	160 927,54 €

BUDGET ANNEXE HALLES

Investissement	- 3 757,86 €
Fonctionnement	<u>26 996,17 €</u>
Global	23 238,31 €

BUDGET ANNEXE EAU

Investissement	451 201,59 €
Fonctionnement	<u>62 050,35 €</u>
Global	513 251,94 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Investissement	674 670,72 €
Fonctionnement	<u>760 495,38 €</u>
Global	1 435 166,10 €

BUDGET ANNEXE GAILLARDON

Investissement	0,00 €
Fonctionnement	<u>0,00 €</u>
Global	0,00 €

EXCEDENT GLOBAL : 4 939 123,46 €

- **ARRETE** les restes à réaliser de l'exercice 2013 à reprendre au budget supplémentaire suivants :

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT

Dépenses	4 086 646,22 €
Recettes	<u>877 685,00 €</u>
Solde déficitaire	- 3 208 961,22 €

BUDGET ANNEXE ECONOMIQUE INVESTISSEMENT

Dépenses	418 716,53 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Solde déficitaire	- 418 716,53 €

BUDGET ANNEXE EAU INVESTISSEMENT

Dépenses	374 825,47 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Solde déficitaire	- 374 825,47 €

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT

Dépenses	304 721,97 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Solde déficitaire	- 304 721,97 €

BUDGET ANNEXE GAILLARDON INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	<u>0,00 €</u>
Solde déficitaire	0,00 €

- **AFFECTE** le résultat 2013, budget principal comme suit :
Section d'investissement
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 3 927 817,69 €
- **AFFECTE** le résultat 2013, budget annexe Eco comme suit :
Section d'investissement
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 573 405,41 €
- **AFFECTE** le résultat 2013 du budget annexe Eau comme suit :
Section de fonctionnement
Compte 002 Reprise de l'excédent 62 050,35 €
- **AFFECTE** le résultat 2013 du budget annexe Halles comme suit :
Section de fonctionnement
Compte 002 Reprise de l'excédent 3 757,86 €
Section d'investissement
Compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé 23 238,31 €
- **AFFECTE** le résultat 2013 du budget annexe Assainissement comme suit :
Section de fonctionnement
Compte 002 Reprise de l'excédent 760 495,38 €
- **APPROUVE** les subventions aux associations 2014 dont le tableau est annexé à la délibération ;
- **VOTE** par chapitre et opérations ce budget supplémentaire 2014 suivant les montants ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL – Budget Supplémentaire

Fonctionnement	- 336 107,00 €
Investissement	5 087 025,00 €

BUDGET ECONOMIQUE – Budget Supplémentaire

Fonctionnement	0,00 €
Investissement	831 194,40 €

BUDGET HALLES – Budget Supplémentaire

Fonctionnement	3 757,86 €
Investissement	26 996,17 €

BUDGET EAU – Budget Supplémentaire

Fonctionnement	62 050,35 €
Investissement	374 825,47 €

BUDGET ASSAINISSEMENT – Budget Supplémentaire

Fonctionnement	0,00 €
Investissement	548 070,72 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer les conventions de financement d'une aide à l'accessibilité financière des familles pour l'Espace juniors et pour le Forum jeunes avec la CAF de la Vendée, ainsi que tout avenant de prorogation.

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,



Jean-Michel LALÈRE

Affiché le : **27 JUIN 2014**



- ANNEXE 1 -

**TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION n°04 du 24 juin 2014
RECAPITULANT L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU
CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DE L'ART L.2131-20-1 du CGCT**

NOM Prénom	qualité	% indice 1015	base	%	Majoration chef-lieu d'arrondissement 20%	indemnité mensuelle
LALERE Jean-Michel	Maire	70,00%	2 661,03 €	20,00%	494,19 €	3 155,02 €
HOCBON Ludovic	Adjoint	24,50%	931,36 €	20,00%	186,27 €	1 117,63 €
BEZIAT Delphine	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
GAILLARD Leslie	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
BOIGEOL Hervé	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
GARREAU Myriam	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
VERDON Sébastien	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
PLAIRE Claire	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
MIGNET Philippe	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
LEGERON Ghislaine	Adjoint	17,05%	648,15 €	20,00%	129,63 €	777,78 €
BONNET Martine	Adjoint de quartier	20,46%	777,78 €		0,00 €	777,78 €
TRUDEAU Christelle	Conseiller municipal délégué	20,44%	777,02 €		0,00 €	777,02 €
BOUILLAUD Stéphane	Conseiller municipal délégué	19,44%	739,01 €		0,00 €	739,01 €
PETORIN Jean Pierre	Conseiller municipal délégué	20,44%	777,02 €		0,00 €	777,02 €
MORETTON Annette	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
BERDOLL Charles	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
BIRE Michel	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
GARON Bernard	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
BAUDRY Monique	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
MEMETEAU Arielle	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
DROUIN Thierry	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
RABIN Tatiana	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
PETITGAS Lionel	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
DOMBAL Adrien	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
BOUTIN Marie-Kristine	Conseiller municipal délégué	5,10%	193,87 €		0,00 €	193,87 €
NODET Michel	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
MACORPS Jean-Paul	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
FOURAGE Hugues	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
PARLOT Dominique	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
WILLEMOT Isabelle	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
ROUSSILLON Christelle	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
METAY Pierre-André	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
LECLAIRE Josselin	Conseiller municipal	2,40%	91,24 €		0,00 €	91,24 €
			14 710,91 €		1 717,50 €	16 428,41 €

